Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 6 (1914)
Heft: 5

Artikel: Le protégé
Autor: Neton, A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383060

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sions. Le plus souvent, il y a assez de bouches à nourrir et de pieds à chausser à la maison pour nous enlever tout souci quant à savoir où nous placerons le reliquat de la paye.

Naturellement, le point de vue est différent entre celui qui inflige la punition et celui qui en supporte les conséquences; si l'un et l'autre pouvaient momentanément échanger leurs rôles, ils arriveraient à des concessions assez utiles. Celui qui signe les sentences fait ce travail comme un vieux praticien en chirurgie, il ne sent absolument pas la douleur causée supportée par le patient; il y a cependant la différence entre ces deux hommes, car le chirurgien prépare son travail lui-même, alors que le chef de service le reçoit tout préparé et souvent préparé par des sous-ordres ne connaissant pas l'abécé des faits en cause. Ils n'ont ni la pratique, ni les connaissances suffisantes pour apprécier avec justesse; mais voilà! la griffe du chef couvre tout et chacun s'en va satisfait de son travail: celui qui l'a préparé avec beaucoup d'ignorance, comme celui qui l'a signé sans avoir pris connaissance.

Pauvre humanité, quand connaîtras-tu la justice? *Selin.*

Le protégé.

Petit jeune homme de vingt ans, assez bonne façon, complet impeccable et la bouche en cœur, Anatole Fissapapa est installé à son bureau par le chef, qui lui explique, avec une bonhomie qu'on ne lui connaissait pas jusqu'alors, les moindres détails de sa future tâche quotidienne. Le premier jour, tout marche à merveille et déjà le caïd ne peut attendre de déverser sur lui une bonne partie du stock d'éloges qu'il a chichement économisé sur le dos des autres, car il ne lui arrive d'en distribuer que dans des circonstances de ce genre. La première quinzaine s'écoule sans incident notable, mais déjà Anatole commence à se relâcher sensiblement et à trouver le travail exécrable. Il arrive en retard le matin, prend le temps de se faire les ongles, sort ses menus objets de toilette, bâille et s'étire; puis, de quart d'heure en quart d'heure, il saisit mollement sa plume en poussant un soupir d'amertume. C'est le commencement du dégoût. Le chef, qui s'aperçoit du fait ferme bénévolement les yeux, tandis que ces mêmes yeux braqués un instant après sur un autre qui s'avisera de relever l'échine ressembleront à s'y méprendre à ceux d'un bouledogue. Les éloges du premier jour étant tissés de fils inusables, on stimulera les anciens pour les contraindre ainsi à achever la tâche que celui-ci répudie. Au bout de quelques semaines, le travail d'Anatole est devenu à peu près nul et c'est alors qu'il faut songer à son avancement. Comme on ne peut encore augmenter son salaire, on commence par retirer à un ancien un petit travail plus intéressant et plus important, qui plaira davantage au protégé. Bien que l'ardeur de ce dernier demeure invariable par la suite et que rien ne laisse prévoir la moindre amélioration, une proposition d'avancement sera néanmoins présentée à la Direction au bout de l'année. Pour continuer à plaire au protecteur influent, les aptitudes de cet agent seront centuplées magiquement sur une belle page blanche. A partir de ce moment, Anatole fera des pas de géant, car il possède l'étoffe d'un futur quelqu'un. Une mutation ou deux suffiront pour le hisser à la porte du Paradis et, au bout de dix ans, vous le retrouverez adjoint de M. Chose avec un traitement dodu que d'autres seraient heureux de posséder après 25 ans de bons et loyaux services. Comme le perroquet, il aura appris entre temps le petit boniment et les formules nécessaires à son maintien. L'administration, n'agissant que par le moyen de hauts fonctionnaires irresponsables et naturellement désintéressé, il n'aura donc besoin ni d'initiative, ni de constance; notre homme pourra briguer avec succès la prochaine place de chef. Mais il est bien certain qu'une fois sur le trône, il n'admettra en dessous de lui aucune intelligence, ni aucune initiative, car cela pourrait ternir son étoile et affaiblir sa toute-puissance. Malheur au subordonné qui voudrait mettre ses aptitudes à profit, il sera bien vite mis hors d'état de nuire.

Voilà chez nous une cause fréquente de l'organisation déplorable d'un service où domine l'esprit tracassier, méticuleux et paperassier, que le public réprouve avec trop de raison. Le chef manquant de savoir, de méthode et d'autorité ne saura éviter le désarroi; ce sera l'enfer des subalternes, mais qu'importe, on aura satisfait le désir du gros et influent M. Untel, n'est-ce pas suffisant? *A. Neton.*

(Journal des chemins de fer.)

Congrès et conférences.

Le XIXme congrès bisannuel de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux

aura lieu à Berne, dans la nouvelle Maison de Peuple, les 21, 22 et 23 août prochain.

L'ordre du jour provisoire est le suivant:

1. Election du bureau du jour et de la commission d'examen des mandats.
2. Fixation du règlement des débats et de l'ordre du jour.
3. Rapports:
   a) du comité central,
   b) de la commission de réclamations.
4. Propositions concernant la revision des statuts.